

CONTRAT DE GARDE CHIEN ET CHAT

ENTRE :

<< Comme à la Maison >> Atoll Câlin
SIRET n° 433 847 134 000 56, représentée par Madame Mordellet M-B ou son représentant.
Certificat de capacité 22-058 Préfecture de St-Brieuc
30, rue Émile Zola, 22000 Saint-Brieuc / tél : 06 37 14 03 09
Mail : garde.chien-chat@orange.fr

Mon vétérinaire : Clinique Ki a Khaz Ploufragan 1, impasse de la vallée 22440 Ploufragan
Téléphone : 02 96 78 44 44
veterinaireploufragan@gmail.com

Documents supplémentaires à fournir par le propriétaire en page 4

ET :

Nom, Prénom :
Adresse :
Fixe et portable :
Mail :

Personne à contacter en cas d'indisponibilité du propriétaire (Nom, prénom, adresse et téléphone).

.....
.....

Vétérinaire traitant : Nom, adresse et numéro de téléphone.

.....
.....

Il a été convenu un contrat de pension aux conditions suivantes :

Pensionnaires(s) :

Nom du chien / chat :
Race ou type : Sexe : Femelle / Mâle
Identifié(e) n° :
Né(e) le :
Problème de santé :
Date des dernières chaleurs : Stérilisé(e) : Oui / Non

Renseignements complémentaires sur l'animal :

Est-il à jour de ses vaccins ?..... (Joindre le carnet de santé)
Suit-il un traitement ?..... (Si oui, précisez lequel).....
.....

Traitement antipuces à jour :

- Oui
 Non

Vermifuge :

- Oui
 Non

Paraphe du propriétaire

CONTRAT DE GARDE CHIEN ET CHAT

Le jour de l'arrivée, ne pas oublier de me fournir la carte d'identification de votre compagnon sans quoi, je ne peux accepter votre compagnon.

Pour les chiens de catégorie 1 & 2 :

- Une copie de l'attestation de l'assurance
- La déclaration en mairie
- Le permis de détention.

Rappel : Chat = Épointer les Griffes / Chien = Coupes des ongles 24-48 Hres avant l'Arrivée.

OBLIGATOIRE. Sinon Supplément 15 €*

****(Pour les frais de déplacements plus coupe ou époinçage).***

Horaire d'arrivée et de départ : (Sur RDV de 9.30 à 11.30 et de 17.30 à 19.30) :

Fermé le Jeudi et Samedi à 11.30 avec une réouverture sur RDV de 17.30 à 19.30

Durée du séjour :

Jour d'arrivée : Horaire :

Jour de départ : Horaire :

- **Condition de paiements : modalités**

Acompte : 50 % du montant total de la réservation €,

Versé le.....

Le solde de la pension est versé le jour de l'arrivée.

Il n'y aura aucun remboursement en cas de départ anticipé, sauf en cas d'hospitalisation de votre compagnon en cabinet ou clinique vétérinaire ou de décès de votre compagnon (Un certificat médical vétérinaire sera alors exigé).

REMARQUE : *Je rappelle que me communiquer vos dates sans le versement d'un acompte est considéré comme une « Pré-Réservation » en aucun cas, cela ne sera pas une réservation » Ferme et Définitive ». Vous avez 07 jours pour verser l'acompte sitôt vos dates communiquées.*

Mode de règlements acceptés :

- Espèces
- Par virement : **Règlement total ou acompte à partir de 100 €** et 10-15 jours avant la date de l'arrivée.
- **Le restant dû se fait par espèces le jour de l'arrivée.**

Paraphe du propriétaire

CONTRAT DE GARDE CHIEN ET CHAT

Tarifs :

CHIENS : PRESTATIONS DEMANDÉES (à cocher) :

- Pension canine : Prestation ; << **Formule 01** >>
Séjour Hors Vacances Scolaires : 14.00 € p/jr
Séjour Vacances scolaires et Ponts : 16.00 € p/jr
- Pension canine : Prestation ; << **Formule Palace** >>
Séjour Hors Vacances Scolaires : 16.00 € p/jr
Séjour Vacances Scolaires et Ponts : 18.00 € p/jr
- Chiens, formule << Palace >> si moins de 07 jours : M/F 20.00 € P/jr Hors vacances **Zone B**
- Chiens, formule << Palace >> si moins de 07 jours : M/F 22.00 € P/jr Vacances scolaires et Ponts **Zone B**
- Option soin - traitement (sur ordonnance uniquement) : 3-5 € / jour / animal



CHATS : PRESTATIONS DEMANDÉES (à cocher) :

- Pension féline : Prestation ; << **Formule 01** >>
Séjour Hors Vacances Scolaires : 10.00 € p/jr
Séjour Vacances scolaires et Ponts : 12.00 € p/jr
- Pension féline : Prestation ; << **Formule Palace** >>
Séjour Hors Vacances Scolaires : 15.00 € p/jr
Séjour Vacances Scolaires et Ponts : 18.00 € p/jr
- Chats, formule << Palace >> si moins de 07 jours : M/F 20.00 € P/jr Hors vacances **Zone B**
- Chats, formule << Palace >> si moins de 07 jours : M/F 22.00 € P/jr Vacances scolaires et Ponts **Zone B**
- Option soin - traitement (sur ordonnance uniquement) : 3-5 € / jour / animal

La signature de ce formulaire vaut pour acceptation des conditions générales : Mme Mordellet M-B

CONTRAT DE GARDE CHIEN ET CHAT

Nouvelles conditions d'admission Obligatoires au dimanche 25 mars 2018.

C'est à la suite de nombreux abandons dont le plus récent est un autre chien en février 2018.

Je demande à partir de maintenant les documents suivants :

Conditions Obligatoires : Photocopies à m'envoyer ou à scanner en PDF.

- Animal : Carte d'identification ou de tatouage avec la bonne adresse ou l'attestation de changement d'adresse en cours.
- Vous : Photocopie d'une dernière quittance eau, téléphone, edf, au choix.
- Vous : Copie recto-verso de votre carte d'identité même adresse que sur la Carte d'identification de l'animal.

EXEMPLE :



Vous pouvez noircir la photocopie

Et acte de cession **à remplir** avec la date (Soit 48 heures après la date écrite de Sortie de votre compagnon), ce document vous sera rendu à votre Retour.

Ou en cliquant sur le lien suivant : <http://atoll-calin.e-monsite.com/pages/dog-sitting-nouveau-service-2014/nelles-conditions-obligatoires.html>

CONTRAT DE GARDE CHIEN ET CHAT

En cas de problème ou d'oublie :

Veillez à bien me communiquer une personne à contacté en cas d'indisponibilité du propriétaire.

-Nom, Prénom, Adresse et Téléphone et mail.

Si vous n'avez personne, un chèque de caution d'un montant de 500 € vous sera demandé.

Au cas où si vous essayez d'abandonner votre Compagnon chez moi.

Sachez qu'une plainte sera déposée contre vous pour "Abandon".

Vous avez donc 36 h pour venir le récupérer à la 1^{ère} demande de notre part. Cela à l'heure et date de mon 1^{er} contact donc de ma 1^{ère} demande par : (Appel, sms, mail ou autre) pour m'expliquer pourquoi votre compagnon n'est pas sortie à la date et heure précisée.

Il sera alors considéré comme "Abandonné".

En absence de réponse de votre part et de la prise en compte de votre compagnon en prise de contrat, je prendrais contacte avec une association qui prendra en charge votre compagnon.

Sachez que vous aurez à vos charges des frais d'Abandon, sauf avis de votre part sous 24h.

Votre compagnon sera transféré à l'association ou refuge de mon choix.

Et une plainte sera faite auprès des forces de l'ordre Française (Police), contre vous pour "Abandon".

Acompte & annulation :

Si le propriétaire veut reprendre l'animal avant la date fixée lors de la réservation, il ne peut prétendre en aucun cas au remboursement des jours perdus. Le solde du règlement se fera le jour de l'Arrivée sauf avec mon accord écrit afin d'éviter toutes contestations.

Le prix est calculé par journée entière qu'elle soit l'heure d'entrée ou de sortie.

En cas d'annulation de garde l'acompte ou le montant total n'est pas remboursé et le restant dû sera obligatoirement à me devoir.

Pas de remboursement.

(Sauf sur justificatif d'un vétérinaire pour une hospitalisation ou du décès de l'animal.)

Paraphe

CONTRAT DE GARDE CHIEN ET CHAT

Comportement de votre compagnon

Le chien agressif ou mordeur et/ou provocant des dégâts sera mis dans un box de sécurité en attente et devra être repris par son propriétaire ou la personne inscrite sur la fiche de renseignement.

A la 1^{ère} demande de notre part, contacté par appel, sms, mail ou autre, vous avez 36 h maximum pour venir le récupérer.

Le chien aboyant anormalement et dont le ou les maîtres auront stipulé par écrit qu'il ne souhaite pas le collier anti-aboiement.

En cas de persistance de celui-ci, une 1^{ère} demande de notre part, contacté par appel, sms, ou autre, vous aurez 24h maximum pour venir le récupérer.

Conditions de refus et d'acceptation de l'animal

Seuls les animaux bien entretenus seront acceptés en garde chez moi.

Les mâles non castrés sont refusés

Ongles coupés ou époinés 24-48 heures avant l'arrivée. **Obligatoire**

Et l'acompte ou le règlement total sera perdu.

Je me réserve le droit de refuser l'entrée d'un animal qui se révélerait malade ou contagieux.

Identification et vaccination

Ne sont admis que les chiens et chats identifiés (tatouage ou puce électronique).

La vaccination contre la rage est vivement conseillée mais pas obligatoire.

Le carnet de santé et les papiers d'identification à jour devront être remis à la pension durant le séjour.

Ainsi qu'une photocopie de la carte d'identification de l'animal et une photocopie de votre carte d'identité ou permis de conduire qui devra avoir la même adresse que sur vos papiers officiels. (+ photocopie Quittance de loyer, Edf, eau au choix.)

Déparasitage de votre compagnon

Vous serez responsable de traité votre compagnon contre les puces et les vers 48 h avant la date d'Arrivée.

Vous me ferez une attestation écrite avec le nom des produits et la date à laquelle ils ont été traités.

En cas d'oubli ou autres, une pipette sera appliquée par la pension aux frais du propriétaire.

Il est recommandé de vermifuger l'animal 15 jours après le séjour.

Je décline toute responsabilité si l'animal a des parasites pendant et après le séjour en garde, ce qui serait dû au fait que le traitement antiparasitaire effectué avant l'entrée en pension n'aurait pas été efficace.

CONTRAT DE GARDE CHIEN ET CHAT

S'il est constaté un état parasitaire préjudiciable à la bonne hygiène de « Comme à la maison », ou un problème de santé, l'animal subira au frais du propriétaire une désinfection ou une visite vétérinaire.

Paraphe

Objets personnels

La pension accepte les objets personnels (jouets, tapis, corbeilles...) mais décline toute responsabilité en cas de dégradation.

Les objets doivent être marqués du nom du propriétaire de manière indélébile.

Les paniers, coussin ou couverture sale et non entretenu sont refusé ! La propreté s'il vous plaît !

En cas d'urgence

Un animal malade sera amené chez votre vétérinaire qui est indiqué sur la fiche de renseignement, sauf si celui-ci est fermé je m'en retournerais à mon vétérinaire.

En cas d'indisponibilité pour les 2.

Je le conduirais au vétérinaire de garde, les frais vétérinaires et de transport (30€ aller-retour) seront à la charge du propriétaire sur présentation de facture.

Toute entrée d'un animal induit que les maîtres et ou la personne qui le ou les confie a pris connaissance du règlement et tarifs et autres de Melle Mordellet M-B.

Date et votre signature (Mention lu et accepté)